

Marie Dosé : « La France va devoir arrêter le tri terrifiant entre les enfants qu'elle sauve et ceux qu'elle laisse périr là-bas »

La Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a condamné la France pour ne pas avoir étudié de manière appropriée les demandes de rapatriement de familles de jihadistes en Syrie. Des requêtes que Paris va devoir réexaminer au plus vite. Entretien avec Marie Dosé, l'avocate du collectif Familles unies.



En mars 2021 dans le camp de Roj. DELIL SOULEIMAN / AFP

La Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a condamné la France, ce mercredi 14 septembre. L'autorité judiciaire contraint la justice française à réexaminer les demandes de deux familles, au nom de la protection des intérêts des enfants, retenus dans des camps syriens. Marie Dosé est l'avocate du collectif Familles unies, qui regroupe 130 familles dont les petits-enfants, les nièces ou les neveux croupissent dans ces prisons à ciel ouvert.

L'autorité judiciaire européenne a rendu un arrêt très attendu sur le rapatriement de familles de djihadistes français. Pourquoi était-elle saisie ?

J'ai saisi la Cour européenne des Droits de l'Homme en mai 2019 pour deux couples de Français qui avaient demandé, en vain, le rapatriement de leurs filles, deux jeunes femmes compagnes de djihadistes, et de leurs trois enfants. Le refus de la France de les rapatrier constituait une violation de plusieurs dispositions de la Convention européenne

des Droits de l'Homme puisqu'il expose leurs enfants et petits-enfants à des « *traitements inhumains et dégradants* » et interdit à des enfants français l'accès à leur propre pays.



Marie Dosé est l'avocate du collectif Familles unies, qui regroupe 130 familles dont les petits-enfants, les nièces ou les neveux croupissent dans ces prisons à ciel ouvert. (KENZO TRIBOUILLARD / AFP)

Cette condamnation va-t-elle changer quelque chose dans la politique du « cas par cas » adoptée par les autorités pour le rapatriement des Français détenus par les Kurdes dans les camps en Syrie ?

Cette condamnation est inespérée. Nous attendions la décision de la CEDH depuis un an et elle constitue, pour nous, une immense victoire. En contraignant la France à réexaminer les demandes de rapatriement des familles, c'est toute la politique de l'Etat français sur cette question épineuse qui doit être revue. Ce que dit la Cour, *in fine*, c'est que la France doit arrêter l'arbitraire, le fait du prince, l'horrible politique du « cas par cas » qui, depuis la chute en 2019 de Baghouz et la fin du Califat de l'EI, fait le tri entre les enfants : ceux qu'on sauve et ceux qu'on laisse périr. Il faut se rendre compte de ce que vivent ces enfants qui, pour la majorité désormais, sont nés dans ces camps où ils sont exposés à toutes les violences possibles et imaginables.

Quelle est leur situation ?

Elle est terrible. D'autant plus terrible qu'il semble que l'Etat français ait fait de leur retour une opération de communication, qu'on utilise de manière aléatoire pour calmer les esprits. Le 5 juillet dernier, après un an et demi sans que rien ne se passe, les autorités françaises ont ramené 35 mineurs et 16 mères. Avant cette date, 35 enfants avaient été rapatriés, en cinq fois. Parmi eux, dix-huit orphelins. Les dix-sept autres ? Des enfants que certaines mères, désespérées de les voir souffrir et dépérir, avaient accepté d'envoyer en France, loin d'elles, sous la pression des autorités françaises. Aujourd'hui, il reste 200 enfants français dans le camp fermé de Roj [*dans le Nord-Est syrien, NDLR*], dont au moins neuf orphelins, et 80 femmes environ. L'une d'elles, que je représente, a eu un AVC cet été. J'ai demandé son rapatriement, mais comme d'habitude, on me l'a refusé. Un enfant est atteint d'une grave pleurésie, il a subi des ponctions pulmonaires

dans des conditions épouvantables. Qu'attend-on ? Un nouveau mort sur la conscience ? Il faut rappeler le décès, en décembre 2021, d'une Française diabétique, que sa fille a vu mourir à petit feu pendant trois ans sans que cela n'émeuve le moins du monde les autorités françaises, qui étaient pourtant tout à fait au courant de sa situation.

Qu'espérez-vous désormais, après cette condamnation ?

C'est très simple : nous demandons le rapatriement de tous les Français emprisonnés en Syrie. Si la France ne le fait pas, elle sera hors la loi au vu des traités internationaux et de la Convention européenne dont elle est signataire. Il est plus que temps que l'Etat mette fin à cette page honteuse dont il devra rendre compte. Le temps presse : nous constatons que les enfants qui sont rentrés le 5 juillet dernier ne sont pas dans le même état que ceux qui sont rentrés en 2019 et 2020 : ils n'ont pas été scolarisés depuis un moment, pas soignés, pas protégés. Ils ont été exposés à plus de violences, de privations. Leur réadaptation sera plus longue, leur prise en charge plus difficile. L'état dans lequel ils sont est de notre fait. Il s'agit là d'une maltraitance franco-française.



Par Marie Vaton